

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

Éducateur Technique Spécialisé

Pour une inscription en 2025

(Décret N°2013-756 du 19 août 2013)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conditions pour une demande de VAPP (à l'exception des sportifs de haut niveau, mentionnés à l'article L. 611-4)

- Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans
- Avoir 20 ans à la date prévue à la reprise des études
- Dans le cas où le candidat n'a pas validé les épreuves de contrôle des connaissances dans une formation, un délai de 3 ans est requis avant de déposer une demande de VAPP.
- Les titulaires de diplômes étrangers peuvent également demander une VAPP.

Procédure

- **Tout Dossier incomplet ne sera pas étudié.**
- Déposer le dossier de demande de VAPP auprès de l'IRTS Normandie-Caen, accompagné des pièces justificatives¹, un mois avant la commission d'examen de la VAPP (deux commissions par an) à l'adresse suivante :

IRTS Normandie-Caen

Service admission

2 rue du Campus

BP 10116

14204 Hérouville Saint-Clair cedex

- La demande est présentée à la commission pédagogique de la filière qui l'examine et donne un avis favorable ou défavorable au regard des éléments communiqués :
 - Formations suivies dans un établissement public ou privé
 - Expérience professionnelle (salariée, non salariée ou stage)
 - Connaissances et aptitudes acquises en dehors de tout système de formation.
- La notification de la décision est envoyée par mail au candidat.
- Si la demande est acceptée, le candidat s'inscrit à l'épreuve d'admission de la formation visée².
- En cas de refus, les pièces fournies pour votre dossier pourront vous être restituées sur demande écrite faite avant le 31 décembre de l'année en cours, passée cette date, elles seront détruites.

Coût

- Étude du dossier de demande de VAPP : 60 €

Contact

- Responsable du service Conseil en formation et Admissions-Certifications - Bénédicte LEMORE
blemore@irtsnormandiecaen.fr - 02.31.54.42.05

¹ Cf Annexe 1

² L'admission en formation n'est valable que pour l'établissement qui a validé la VAPP.

La VAPP permet uniquement l'accès à la formation choisie et non la reconnaissance du niveau de formation requis à l'entrée.

CANDIDAT

Nom	
Nom Marital	
Prénoms	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

PROJET DE DEMANDE DE VAPP

Joindre une lettre de motivation dactylographiée de deux pages maximum dans laquelle le candidat explique clairement le projet professionnel, les objectifs, les attentes et les raisons pour lesquelles il désire s'inscrire

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Détaillez les **3 expériences** les plus significatives au regard du projet de VAPP pour la formation visée (joindre des justificatifs : attestation employeur, fiche de poste...)

Période	Poste occupé	Connaissances, méthodes et savoir-faire acquis

PARCOURS SCOLAIRE

Préciser les diplômes ou les dernières classes fréquentées (joindre les justificatifs pour les diplômes ou certifications)

Année	Établissement fréquenté (Nom et adresse)	Intitulé précis du diplôme préparé	Obtention du diplôme (Oui ou Non)

AUTRES PARCOURS

(Formations, stages)

Date	Organisme (Nom et adresse)	Volume horaire	Intitulé



CONNAISSANCES ACQUISES EN DEHORS D'UNE FORMATION

(Bénévolat, mandat...)

Année	Descriptif de l'action	Compétences acquises

ENGAGEMENT

Conformément aux textes réglementaires relatifs à la Validation des Acquis Professionnels et Personnels, je souhaite pouvoir candidater à l'entrée en formation préparant au diplôme d'éducateur technique spécialisé.

Je n'ai pas le titre exigé et je demande une dispense du diplôme prérequis en application des articles D 613-38 à D613-50 du Code de l'Éducation.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Nom et prénom du candidat :

Date et signature :

DÉCISION DE LA COMMISSION

Avis favorable Avis défavorable

Commentaire de la commission pédagogique :

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'IRTS
NOM-Prénom : Signature	NOM-Prénom : Signature



ANNEXE 1

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre de motivation dactylographiée de deux pages maximum dans laquelle le candidat explique clairement le projet professionnel, les objectifs, les attentes et les raisons pour lesquelles il désire s'inscrire
- Curriculum vitae avec photo (précisant les organismes employeurs, les fonctions occupées et la nature du travail ainsi que les formations)
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
Pour les étudiants étrangers, la photocopie du titre de séjour valide et un justificatif précisant le niveau en langue française
- Justificatifs des années d'activité professionnelle : certificat de travail indiquant le poste occupé
- Photocopie des diplômes obtenus, les relevés de notes correspondant et le descriptif des enseignements
Nota : la traduction des diplômes étrangers ainsi que les relevés de notes étrangers doit être obligatoirement établie par un traducteur assermenté ou par les consulats étrangers si le candidat réside en France.
- Attestations et programmes détaillés des formations non diplômantes suivies dans le cadre des activités professionnelles et/ou bénévoles (il s'agit de formations en lien avec le projet de validation des acquis professionnels) ;
- Règlement de la procédure de VAPP (tarification : 60 €) par chèque bancaire à l'ordre de l'IRTS Normandie-Caen

